



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LES AIDES À LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE SONT ENCORE PEU CONNUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI MAIS ELLES S'AVÈRENT DÉTERMINANTES DANS LEURS CHOIX DE MOBILITÉ



SOMMAIRE

- p.2 Le nombre d'aides à la mobilité attribuées en 2017 est en baisse, en particulier du fait de la diminution des aides aux frais de formation
- p.3 58% des bénéficiaires des aides à la mobilité sont bénéficiaires du RSA
- p.3 Les aides pour la recherche ou la reprise d'emploi concernent principalement des emplois durables et à temps plein
- p.4 Les concessions géographiques permettent aux plus jeunes et aux plus diplômés de trouver un emploi correspondant à leurs attentes
- p.7 Les montants des aides sont plus élevés pour les aides à la reprise d'emploi et pour les contrats durables
- p.8 Les bénéficiaires ont connaissance des aides le plus souvent par l'intermédiaire de leur conseiller
- p.10 Dans plus de la moitié des cas, les aides financières sont déterminantes dans l'acceptation de la mobilité associée à une recherche ou une reprise d'emploi
- p.10 Les aides incitent davantage à la mobilité pour les emplois non durables...
- p.11 ...et pour les personnes les plus en difficulté
- p.12 Six mois après l'obtention de l'aide, plus de la moitié des bénéficiaires occupe un emploi

L'essentiel

Les aides à la mobilité dans le cadre de la recherche d'emploi restent les plus mobilisées et représentent comme les années précédentes près de la moitié de l'ensemble des aides attribuées. En revanche, la part des aides à la mobilité géographiques attribuées par Pôle emploi dans le cadre d'une reprise d'emploi a progressé entre 2016 et 2017 (5 points de pourcentage de plus) tandis que la part des aides au financement des frais de formation s'est légèrement réduite.

Les jeunes de moins de 30 ans et les diplômés du supérieur restent les utilisateurs principaux des aides. Le recentrage progressif des aides sur les publics les plus en difficultés, notamment les bénéficiaires du RSA, se confirme sur l'année 2017. La situation au regard de l'emploi suite à l'obtention d'une aide s'est légèrement améliorée. Ainsi, 55% des bénéficiaires occupent un emploi contre près d'un sur deux les années précédentes. Cet emploi est dans les trois quart des cas un emploi durable. La situation à six mois varie en fonction du type d'aide attribuée : 67% des bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi occupent un emploi contre 52% pour les bénéficiaires d'une aide à la recherche d'emploi et 42% pour les bénéficiaires de l'AGEPI. Ces écarts proviennent d'une part des différences de situation par rapport à l'emploi au moment de l'attribution de l'aide mais également des caractéristiques des publics concernés. Pour un peu plus de la moitié des bénéficiaires (54% contre 51% en 2015) l'appui financier obtenu a été déterminant dans la mobilité. Le rôle décisif de l'aide est davantage marqué pour les bénéficiaires ayant un plus faible niveau de formation ainsi que pour les demandeurs d'emploi plus âgés et les bénéficiaires du RSA.

Malgré le souhait exprimé de mobilité géographique, les aides restent globalement peu connues des demandeurs d'emploi éligibles aux aides : si moins d'un tiers de ces demandeurs d'emploi sont au courant des aides à la mobilité, un sur deux cependant se dit prêt à déménager s'il venait à trouver un emploi éloigné de son domicile. Les contraintes familiales, la région de résidence, la situation d'occupation du logement, et certaines caractéristiques individuelles (sexe, âge, niveau de formation,...) interviennent également dans le choix d'effectuer une mobilité géographique.

Guillaume BLACHE, Nicolas DE VISME et Yang-Ming LIM
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation de Pôle emploi



→ 

LES AIDES À LA MOBILITÉ

SONT DÉTERMINANTES DANS PLUS DE LA MOITIÉ DES CAS DANS LA DÉCISION DE CHANGEMENT DE LIEU DE RÉSIDENCE

Afin de lever certains freins à la mobilité et permettre ainsi aux demandeurs d'emploi d'élargir leurs opportunités d'emploi, Pôle emploi a mis en place des aides financières à la mobilité géographique. Ces aides peuvent être accordées dans le cadre d'une recherche d'emploi (par exemple pour participer à un entretien d'embauche ou passer un concours), d'une reprise d'emploi ou d'une formation¹, que ce soit pour des frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration [cf. Encadré 1]. Elles sont accessibles, sous certaines conditions de ressources, à tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi.

Le nombre d'aides à la mobilité attribuées en 2017 est en baisse, en particulier du fait de la diminution des aides aux frais de formation

En 2017, 330 000 aides à la mobilité géographiques ont été attribuées à près de 150 000 bénéficiaires, pour un montant total d'environ 100 millions d'euros. Le nombre d'aides distribuées s'est réduit entre 2016 et 2017 (d'environ 70 000), principalement sous l'effet de la baisse des aides à la formation (-45 000 aides), qui avaient fortement augmenté en 2016 avec le plan « 500 000 formations ». Le volume d'aides attribuées en 2017 se situe également à un niveau inférieur à celui observé en 2015 (d'environ 30 000) mais demeure supérieur à celui enregistré en 2014.

Tableau 1

RÉPARTITION DES AIDES SELON LEUR FINALITÉ

	2016	2017
Aides à la recherche d'emploi	42%	42%
Aides à la formation	40%	35%
Aides à la reprise d'emploi	15%	19%
Aides à la garde d'enfants	3%	4%
	100%	100%

En 2017, 12% des aides ont été attribuées à titre dérogatoire (contre 17% en 2016) [cf Encadré 1].

Encadré 1 : le dispositif des aides à la mobilité géographique

Le dispositif des aides à la mobilité s'organise autour du triptyque de frais concernés : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de restauration. Les aides à la mobilité peuvent être accordées dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'une reprise d'emploi ou d'une formation et sont cumulables entre elles dans la limite d'un plafond annuel global de 5 000 euros sur 12 mois glissants.

Ces aides à la mobilité sont accessibles à tout demandeur d'emploi non indemnisé ou indemnisé au titre d'une allocation de chômage dont le montant est inférieur ou égal à l'allocation d'aide au retour à l'emploi minimale. Elles sont accordées lorsque l'action de reclassement est située à plus de 60 kilomètres aller-retour ou deux heures de trajet aller-retour depuis le lieu de résidence du demandeur d'emploi. Dans le cas d'un entretien d'embauche ou d'une reprise d'emploi, le contrat de travail doit être d'une durée déterminée minimale de trois mois consécutifs ou de durée indéterminée.

Si certaines de ces conditions ne sont pas vérifiées, les conseillers peuvent cependant accorder des aides à la mobilité géographique en dérogeant à de nombreux critères comme les ressources du bénéficiaire, la durée du contrat de travail, la distance minimale entre le lieu de résidence et le lieu de la reprise d'emploi, de l'entretien, du concours public, de la formation, ou encore la nature des frais engagés.

1. Dans certains cas, la prise en charge des frais de déplacement peut se faire au moyen d'un bon de transport SNCF ou d'un bon d'aide à la mobilité (lorsque le montant des frais de déplacement est inférieur à 150 euros), évitant ainsi l'avance de ces frais par le demandeur d'emploi. Lorsque le demandeur d'emploi avance les frais de mobilité, il doit faire une demande de remboursement auprès de Pôle Emploi complétée de certains justificatifs (attestation de présence à l'entretien dans le cas d'une recherche d'emploi, 1er bulletin de salaire dans le cas d'une reprise d'emploi, justificatif de présence au stage de formation ou au concours).

58% des bénéficiaires des aides à la mobilité sont bénéficiaires du RSA

Le public bénéficiaire des aides à la mobilité géographique est majoritairement un public jeune. Environ la moitié des bénéficiaires de l'aide à la recherche d'emploi, comme ceux de l'aide à la reprise d'emploi sont âgés de moins de 30 ans alors que les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans ne représentent que 29% de l'ensemble des chômeurs inscrits à Pôle emploi.

Il s'agit également d'un public plutôt diplômé : 39% ont un niveau de formation supérieur ou égal à bac +2, contre 24% de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits.

Enfin, parmi les bénéficiaires des aides, les allocataires du RSA sont surreprésentés avec, en moyenne, 58% de bénéficiaires du RSA contre 21% pour l'ensemble des DEFM [cf. Tableau 2]. Le recentrage des dispositifs d'aide vers ce type de public se confirme depuis 2014 avec une nette augmentation entre 2015 (31% des bénéficiaires) et 2017.

Tableau 2

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE D'AIDE À LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

2017	Aide à la recherche d'emploi	Aide à la reprise d'emploi	Aide à la formation	AGEPI	Ensemble	Demandeurs d'emploi en fin de mois 2017
Hommes	49%	47%	55%	2%	47%	50%
Femmes	51%	53%	45%	98%	53%	50%
<25 ans	22%	20%	22%	5%	20%	14%
25-29 ans	28%	27%	19%	20%	23%	15%
30-34 ans	13%	13%	14%	29%	15%	13%
35-39 ans	9%	11%	12%	24%	12%	12%
40-44 ans	8%	9%	10%	14%	10%	10%
45-49 ans	8%	8%	10%	7%	9%	10%
50 ans et +	12%	13%	14%	1%	11%	26%
Bac+5	32%	19%	5%	3%	14%	6%
Bac+3 Bac+4	15%	13%	7%	6%	10%	7%
Bac+2	17%	19%	15%	12%	15%	11%
Bac	18%	22%	28%	29%	24%	21%
CAP/BEP	14%	22%	36%	36%	29%	37%
Ss ou collègue	4%	5%	10%	15%	9%	18%
Bénéficiaire du RSA	54%	57%	54%	94%	58%	21%
Non bénéficiaire du RSA	46%	43%	46%	6%	42%	79%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Pôle emploi, FNA

Les aides pour la recherche ou la reprise d'emploi concernent principalement des emplois durables et à temps plein

Les emplois liés à l'aide concernent dans 8 cas sur 10 des emplois durables (CDI ou CDD de 6 mois ou plus). Cette part est un peu plus élevée pour les emplois relatifs aux aides à la recherche d'emploi (84%) [cf. Tableau 3]. Ainsi, les emplois rattachés à la recherche d'emploi sont d'une durée plus longue et le temps partiel et les emplois aidés y sont également moins souvent représentés. Ces emplois entraînent une mobilité de plus de 60 km dans 90% des cas contre 73% pour l'ensemble des aides.

Tableau 3

**AIDES À LA RECHERCHE, À LA REPRISE D'EMPLOI OU À LA GARDE D'ENFANTS ATTRIBUÉES EN 2017 :
CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS CONCERNÉS ATTRIBUÉS EN 2017**

	Durée du contrat				Total	Autres caractéristiques		
	CDI/ concours	dont concours	CDD >= 6 mois	CDD < à 6 mois		Part des emplois aidés	Part du temps plein	Part des emplois situés à au moins 60 km du domicile
Reprise d'emploi	37%	NR	38%	25%	100%	13%	82%	58%
Recherche d'emploi	56%	5%	28%	16%	100%	6%	92%	90%
AGEPI- emploi	26%	NR	48%	26%	100%	71%	43%	10%
Ensemble	47%	4%	33%	20%	100%	11%	85%	73%

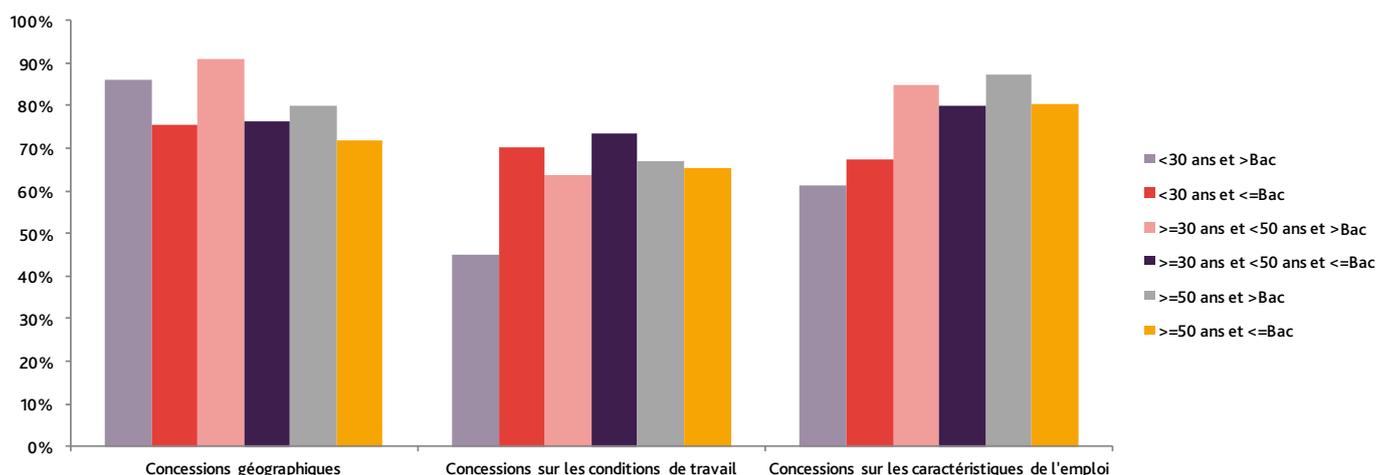
Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Les concessions géographiques permettent aux plus jeunes et aux plus diplômés de trouver un emploi correspondant à leurs attentes

Parmi les bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi, 82% déclarent avoir fait des concessions liées à la localisation de l'emploi (déménagement ou distance importante de l'emploi par rapport au domicile), 73% des concessions sur les caractéristiques de l'emploi (contrat, salaire, qualification, secteur) et 61% des concessions sur les conditions de travail (horaires, pénibilité).

Les plus diplômés font davantage de concessions géographiques et moins de concessions sur les conditions de travail, surtout les plus jeunes [cf. Graphique 1]. Les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans sont prêts à faire plus de concessions sur les caractéristiques de l'emploi que les autres, tous diplômés confondus.

Graphique 1

**CONCESSIONS RÉALISÉES PAR LES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES À LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE
AYANT RETROUVÉ UN EMPLOI**


Source : Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Les distances entre le domicile et le lieu d'exercice de l'emploi acceptées sont d'autant plus longues que l'emploi visé est durable. [cf. Tableau 4].

Tableau 4

DISTANCES ACCEPTÉES SELON LE TYPE D'EMPLOI VISÉ

	Moins de 30 km	De 30 à 59 km	De 60 à 99 km	De 100 à 199 km	De 200 km ou plus	TOTAL
Contrats inférieur à 6 mois	17%	24%	10%	11%	37%	100%
CDD, intérim de + de 6 mois	14%	19%	15%	10%	41%	100%
CDI	7%	11%	9%	14%	59%	100%

Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Encadré 2 : les déterminants et freins à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi

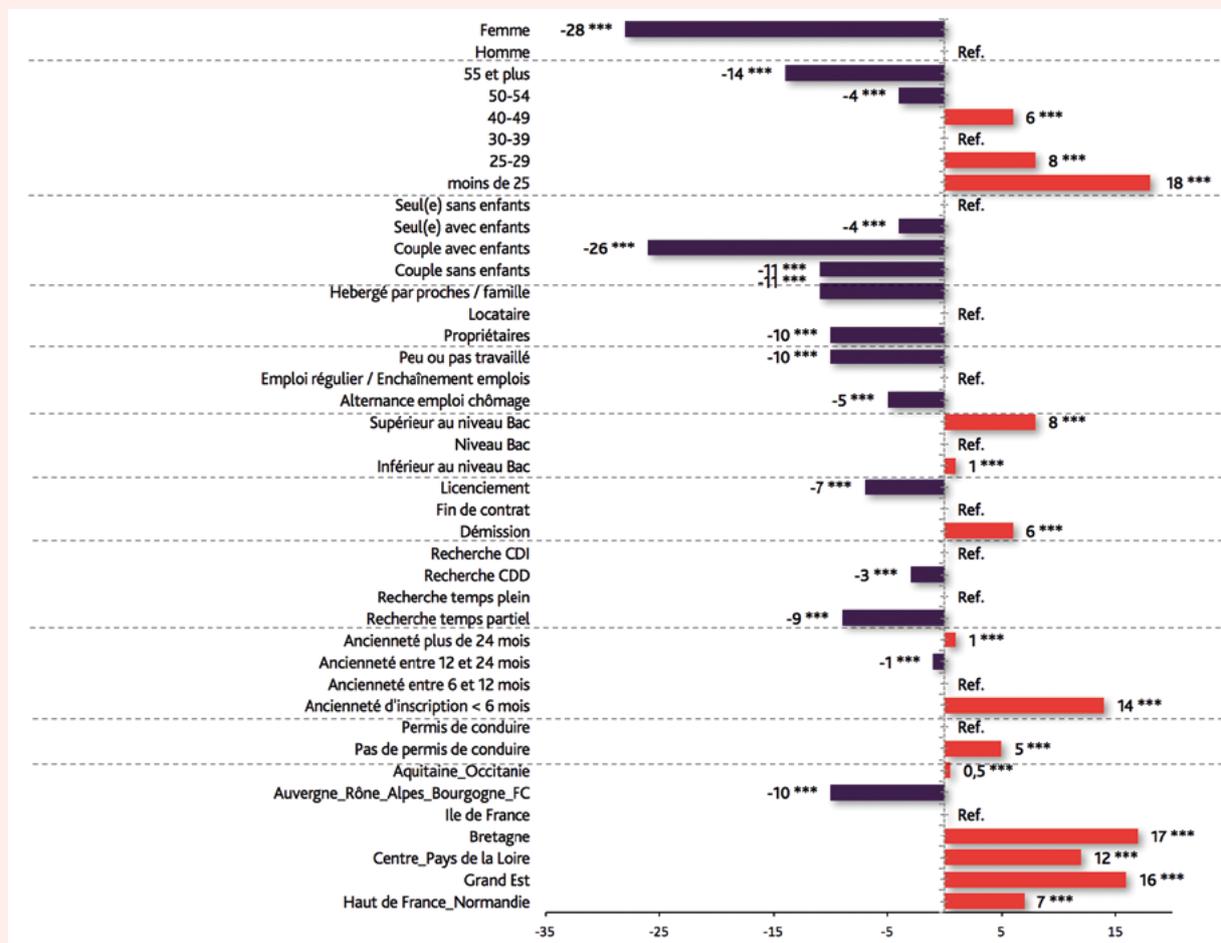
Une population de demandeurs d'emploi n'ayant pas bénéficié d'une aide à la mobilité géographique, mais satisfaisant les conditions de niveau de ressources et de situation administrative, a été interrogée sur ses perspectives d'accepter ou non de déménager pour répondre à une opportunité d'emploi.

Si la mobilité géographique peut accroître les opportunités de retour à l'emploi, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de mettre en évidence que la probabilité de répondre favorablement à une opportunité d'emploi éloignée de son territoire (nécessitant un déménagement) dépend de divers facteurs individuels d'ordre socio-économique ou familial ainsi que de certains aspects « territoriaux » du marché du travail.

Parmi les variables sélectionnées, le sexe et la situation familiale sont les deux qui exercent le plus d'influence sur la mobilité géographique. Ainsi, les femmes ont toutes choses égales par ailleurs une probabilité plus faible de 28 points de répondre favorablement à une opportunité d'emploi éloignée de son territoire. Les couples avec enfants se distinguent également avec une probabilité de 43% contre 69% pour la référence constituée des personnes seules sans enfants. L'écart reste significatif pour les autres situations familiales : une différence de -11 points et -4 points est associée respectivement aux couples sans enfants et aux personnes seules avec enfants.

La situation d'occupation du logement est par ailleurs déterminante sur la mobilité, notamment pour les propriétaires en raison des coûts de transaction que nécessiterait un changement d'habitation : par rapport au locataire, le fait d'être propriétaire diminue de -10 points les chances de répondre favorablement à une opportunité d'emploi éloignée de son territoire.

Graphique 2

PROBABILITÉ DE RÉPONDRE FAVORABLEMENT À UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI ÉLOIGNÉE DE SON TERRITOIRE (ÉCARTS DE POINTS À LA MODALITÉ DE RÉFÉRENCE)


Méthode : modèle Logit permettant d'expliquer « toutes choses égales par ailleurs » une variable d'intérêt binaire (Oui/Non) en fonction d'un ensemble de variables explicatives (effet propre de chacune des variables indépendamment des autres ou à autres caractéristiques identiques). La modélisation porte sur les chances de répondre OUI à la question : « Si vous aviez une opportunité d'emploi éloignée de votre territoire, nécessitant un déménagement ou du moins de résider une partie de la semaine loin de votre domicile, y répondriez-vous favorablement ? ».

Clé de lecture : avoir un niveau de diplôme supérieur au bac augmente de 8 points la probabilité de répondre favorablement à une opportunité d'emploi éloignée de son territoire, soit une probabilité de 77% contre 69% pour l'individu de référence.

Profil de l'individu de référence pour lequel la valeur modale a été observée pour l'ensemble des variables : être un homme, avoir entre 30 et 39 ans, être seul et sans enfants, être locataire, avoir eu un emploi régulier ou enchaîné différents emplois, avoir un niveau Bac, s'être inscrit à pôle emploi suite à une fin de contrat, rechercher un emploi en CDI et à temps plein, avoir une ancienneté d'inscription comprise entre 6 et 12 mois, avoir le permis de conduire et habiter en Ile-de-France.

Champ : population témoin en recherche d'emploi ou en formation au moment de l'interrogation. Source : Pôle emploi – enquête sur les aides à la mobilité. Seuils de significativité : * 10%; ** 5%; *** 1%

Le motif d'inscription à Pôle emploi et le type d'emploi recherché constituent d'autres critères discriminants dans le choix éventuel de mobilité géographique : les personnes inscrites suite à une démission sont plus disposées à accepter, s'il le fallait, un emploi éloigné de leur territoire (+6 points par rapport à l'individu de référence inscrit suite à une fin de contrat). Les demandeurs d'emploi recherchant un CDD ou un temps partiel ont une probabilité plus faible d'accepter un emploi qui engendrerait une mobilité géographique par rapport à ceux qui recherchent un CDI ou un temps plein.

D'autres caractéristiques telles que l'âge exercent également une influence sur les décisions des individus. Ainsi, les moins de 25 ans ont, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité de 87% d'accepter un emploi éloigné de leur territoire contre 69% pour les 30-39 ans (modalité de référence). A l'inverse, la mobilité géographique associée

à une opportunité d'emploi diminue avec l'âge de -4 points et -14 points respectivement pour les 50-54 ans et les 55 et plus. Une faible ancienneté d'inscription influence positivement le fait d'accepter un emploi nécessitant une mobilité géographique.

Si les écarts sont moins prononcés selon le passé professionnel et le niveau de diplôme, le fait d'avoir peu ou pas travaillé ou alterné épisodes d'emploi et de chômage diminue sensiblement la probabilité de répondre favorablement à une opportunité d'emploi éloignée de son territoire. Dès lors, les diplômés du supérieur ont une probabilité supérieure de 8 points par rapport au niveau Bac qui constitue la modalité de référence.

Enfin, le territoire sur lequel se situe le demandeur d'emploi conditionne également les chances de répondre favorablement ou pas à une offre d'emploi éloignée géographiquement : par rapport à l'Ile-de-France qui constitue la modalité de référence, le fait de résider en Bretagne, dans le Grand Est, en Pays-de-la-Loire et dans une moindre mesure dans les Hauts-de-France et en Normandie augmente la probabilité d'accepter un emploi nécessitant un déménagement. A l'inverse, les demandeurs d'emploi résidant en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté sont moins enclins à accepter une offre occasionnant une mobilité géographique.

Les montants des aides sont plus élevés pour les aides à la reprise d'emploi et pour les contrats durables

Le montant des aides a globalement baissé entre 2015 et 2017 : 35% des aides sont d'un montant inférieur à 150€ [cf. [Tableau 5](#)] contre 32% en 2015 ; 22% sont d'un montant supérieur à 500€ contre 28% en 2015. Ce constat est valable quel que soit le type d'aide hormis l'AGEPI qui s'est vu recentrée sur des montants compris entre 150€ et 500€ (90% des bénéficiaires). Les montants perçus sont jugés suffisants par une grande majorité des bénéficiaires, particulièrement ceux des aides à la recherche d'emploi avec près de 80% de satisfaits, quel que soit le montant accordé. Les bénéficiaires de l'AGEPI sont moins nombreux à trouver le montant satisfaisant (66%), particulièrement ceux bénéficiant d'un montant inférieur à 150 € (48%), même s'ils ne représentent que 3% des bénéficiaires de cette aide. Comme en 2015, malgré les aides perçues, 37% des bénéficiaires déclarent avoir eu des difficultés financières, particulièrement ceux de l'AGEPI (59%) et dans une moindre mesure ceux des aides à la reprise d'emploi (45%).

Tableau 5

MONTANT ET SUFFISANCE DE L'AIDE EN FONCTION DU TYPE D'AIDE

Type d'aide	Montant de l'aide	Part effectif	% estimant le montant suffisant	% ayant eu des difficultés financières malgré l'aide
Aide à la formation	Moins de 150€	18	69	38
	150€ à moins de 500€	44	78	35
	500€ et plus	37	83	38
	Ensemble	100	78	37
AGEPI	Moins de 150€	3	48	72
	150€ à moins de 500€	90	66	59
	500€ et plus	7	68	56
	Ensemble	100	66	59
Recherche	Moins de 150€	68	79	26
	150€ à moins de 500€	28	85	32
	500€ et plus	4	84	52
	Ensemble	100	81	29
Reprise	Moins de 150€	17	65	37
	150€ à moins de 500€	52	76	45
	500€ et plus	31	75	50
	Ensemble	100	74	45

Concernant les délais de remboursement², près de 80% des bénéficiaires estiment qu'ils sont rapides ou convenables, quel que soit le type d'aide. Parmi ceux qui les estiment assez longs ou trop longs, la moitié évoque des difficultés administratives (pour obtenir les justificatifs dans les temps, pour obtenir des informations claires ou pour trouver un interlocuteur à Pôle emploi capable de répondre aux questions sur l'aide).

Tableau 6

AIDES À LA REPRISE D'EMPLOI : MONTANT DE L'AIDE EN FONCTION DU TYPE D'EMPLOI

Emploi	Moins de 150€	150€ - 500€	Plus de 500€
Durable	17	47	36
Non durable	16	66	18
Ensemble	17	50	33

Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Pour les aides à la reprise d'emploi, les montants octroyés sont, comme en 2015, plus importants lorsque l'emploi est durable. Pour les emplois non durables, on observe un recentrage sur des montants compris entre 150€ et 500€ (66% [cf. Tableau 6] contre 58% en 2015) alors que la part des aides supérieures à 500€ a fortement baissé (18% en 2017 contre 30% en 2015). Concernant les aides à la recherche d'emploi, la part des emplois ou concours obtenus a fortement augmenté entre 2015 (64%) et 2017 (85% [cf. Tableau 7]) lorsque l'aide est d'un montant supérieur à 500€, témoignant peut-être d'une meilleure sélection de la part des conseillers des profils dont ils estiment qu'ils ont des chances d'obtenir l'emploi ou de réussir le concours visé.

Tableau 7

AIDES À LA RECHERCHE D'EMPLOI : MONTANT DE L'AIDE EN FONCTION DE L'OBTENTION OU NON DE L'EMPLOI OU DU CONCOURS

Obtention	Moins de 150€	150€ - 500€	Plus de 500€
Emploi ou concours obtenu	35%	45%	85%
Emploi ou concours non obtenu	65%	55%	15%
Ensemble	100%	100%	100%

Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

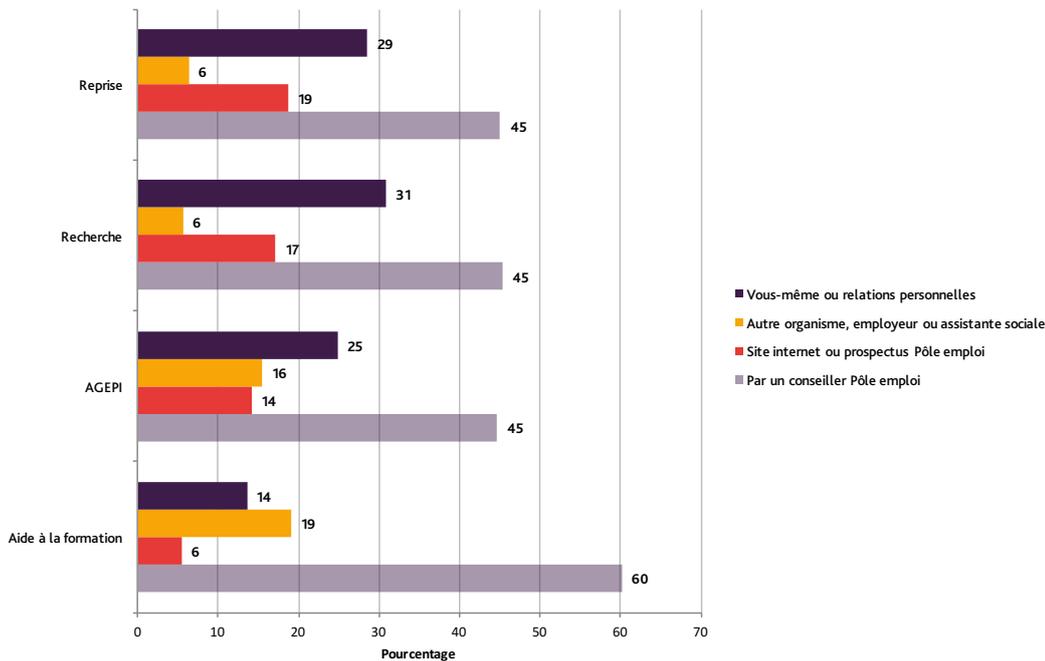
Les bénéficiaires ont connaissance des aides le plus souvent par l'intermédiaire de leur conseiller

Près des deux tiers des bénéficiaires ont eu connaissance des aides par le biais de Pôle emploi, que ce soit par le conseiller (50%), par le site internet ou par un prospectus de Pôle emploi (13%). Près d'un quart des bénéficiaires ont eu connaissance des aides grâce à leurs relations personnelles, toutes aides confondues ; c'est moins le cas pour les aides à la formation (14%) pour lesquelles l'information est en grande majorité fournie par le conseiller (60%).

2. Dans certains cas, la prise en charge des frais de déplacement peut se faire au moyen d'un bon de transport SNCF ou d'un bon d'aide à la mobilité (lorsque le montant des frais de déplacement est inférieur à 150 euros), évitant ainsi l'avance de ces frais par le demandeur d'emploi. Lorsque le demandeur d'emploi avance les frais de mobilité, il doit faire une demande de remboursement auprès de Pôle Emploi complétée de certains justificatifs (attestation de présence à l'entretien dans le cas d'une recherche d'emploi, 1er bulletin de salaire dans le cas d'une reprise d'emploi, justificatif de présence au stage de formation ou au concours).

Graphique 3

MOYEN PAR LEQUEL LES BÉNÉFICIAIRES ONT EU CONNAISSANCE DES AIDES À LA MOBILITÉ



Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Encadré 3 : des aides peu connues malgré le souhait de mobilité géographique

Parmi les demandeurs d'emploi éligibles aux aides (respectant les conditions de ressources et la situation administrative) mais qui n'en ont pas bénéficié (« témoins »), seuls 27% savent qu'ils peuvent obtenir une aide à la mobilité s'ils trouvent un emploi. 26% ont connaissance des aides à la mobilité pour suivre une formation tandis que 20% sont au courant qu'ils peuvent en bénéficier dans le cadre d'un entretien d'embauche. La connaissance de ces dispositifs passe dans 53% des cas par Pôle emploi que ce soit par le conseiller ou les différents outils mis à disposition des demandeurs d'emploi (site internet, prospectus,...). Pour un demandeur d'emploi sur trois, l'information sur l'existence de ces aides a été obtenue par recherche personnelle (internet, journaux,...) ou par une relation (ami, famille). Parmi les demandeurs d'emploi informés de l'existence des aides à la mobilité seuls 9% sont informés des montants financiers.

Dans la population des « témoins », 36% des demandeurs d'emploi disent avoir renoncé à un emploi car il était trop éloigné de leur logement.

Si moins d'un tiers des demandeurs d'emploi interrogés sont au courant des aides à la mobilité, un sur deux se dit prêt à déménager s'il venait à trouver un emploi éloigné de son domicile. 21% d'entre eux cherchent par ailleurs à quitter leur région. Lorsqu'ils sont informés des aides à la recherche d'emploi, l'acceptation par les témoins d'un emploi nécessitant un déménagement augmente de 7 points de pourcentage : ainsi 58% des demandeurs d'emploi informés envisageraient une mobilité géographique en cas d'opportunité d'emploi. En revanche, qu'ils soient informés ou pas des aides à la mobilité pour reprise d'emploi, le niveau d'acceptation d'un emploi éloigné de son territoire reste quasiment inchangé.

Si les demandeurs d'emploi interrogés sont relativement sujets à changer de territoire en cas d'opportunité d'emploi, un peu plus du tiers seulement (36%) sont prêts à accepter des temps de trajets supérieurs à deux heures entre leur domicile et leur lieu de travail.

S'agissant de la formation, 17% des témoins affirment ne pas avoir pu en suivre pour des raisons d'éloignement géographique tandis qu'un peu plus du tiers (36%) sont prêts à accepter plus de deux heures de trajets aller-retour pour suivre une formation.

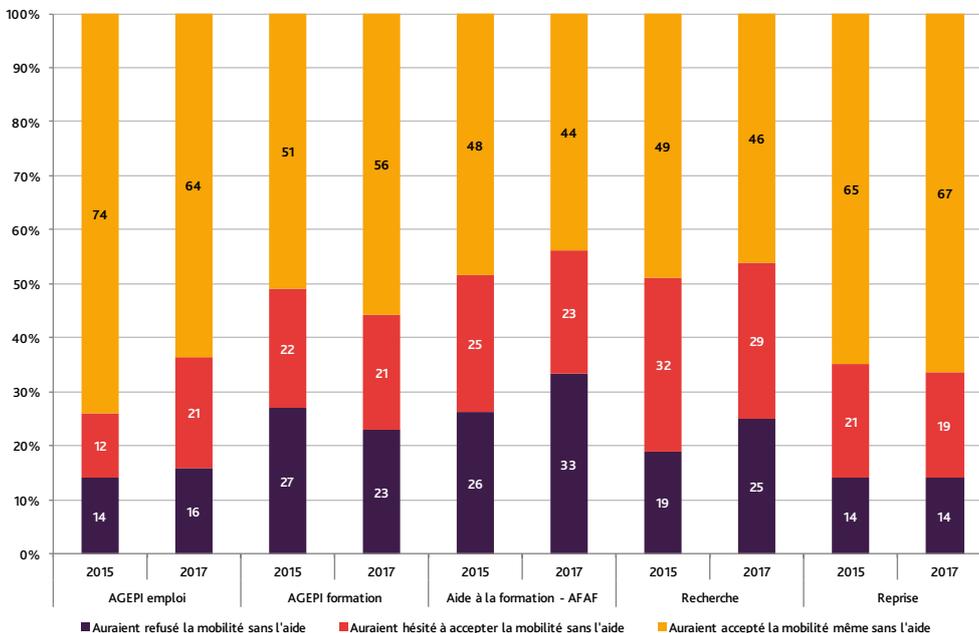
Dans plus de la moitié des cas, les aides financières sont déterminantes dans l'acceptation de la mobilité associée à une recherche ou une reprise d'emploi

Le rôle déterminant des aides dans les décisions de mobilité des demandeurs d'emploi semble s'être accru pour les bénéficiaires des aides à la recherche d'emploi et des aides à la formation [cf. Graphique 4] : 54% des bénéficiaires des aides à la recherche d'emploi déclarent en effet qu'ils auraient refusé le déplacement ou hésité (51% en 2015) en l'absence d'une aide de Pôle emploi ; ils représentent 56% des bénéficiaires dans le cas des aides à la formation (52% en 2015). La principale raison citée est le coût trop élevé du déplacement aussi bien pour les bénéficiaires des aides à la recherche d'emploi (78%) que pour ceux des aides à la formation (85%).

Le caractère déterminant de l'aide est moins marqué pour les bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi et s'est légèrement détérioré par rapport à 2015 : 67% des bénéficiaires déclarent qu'ils auraient accepté la mobilité même sans l'aide (65% en 2015). Les raisons invoquées sont principalement l'intérêt pour l'emploi visé (63%) et la crainte de ne pas trouver un autre emploi par la suite (18%).

Graphique 4

RÔLE DE L'AIDE SELON LE TYPE D'AIDE



Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Les aides incitent davantage à la mobilité pour les emplois non durables...

Pour les bénéficiaires de l'aide à la recherche d'emploi, l'aide semble jouer un rôle plus important sur la mobilité lorsqu'elle est associée à un emploi non durable : 31% des bénéficiaires auraient refusé de se déplacer pour passer un entretien en vue de décrocher un emploi d'une durée inférieure à 6 mois, s'ils n'avaient pas bénéficié de l'aide contre 19% pour des emplois durables [cf. Tableau 8]. L'effet est moindre pour les bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi : 14% des bénéficiaires auraient refusé sans l'obtention de l'aide, de se déplacer pour prendre un emploi d'une durée inférieure à 6 mois, contre 10% pour des emplois durables. Cela peut-être dû à la certitude d'être embauché pour les bénéficiaires de cette aide : ils sont prêts à engager des frais de mobilité, même pour des durées de contrat relativement courtes, sachant que le retour sur investissement est assuré.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, l'incitation à la mobilité (y compris vers un emploi non durable) permet de se réinsérer sur le marché du travail et de parvenir par la suite à occuper un emploi durable.

Tableau 8

RÔLE DÉTERMINANT DE L'AIDE SELON LA DURÉE DU CONTRAT CONCERNÉ

Type d'aide	Emploi pour lequel le DE a bénéficié de l'aide	Aurait accepté la mobilité même sans l'aide	Aurait hésité à accepter la mobilité sans l'aide	Aurait refusé la mobilité sans l'aide
Recherche d'emploi	Durable	57	24	19
	Non durable	42	27	31
Reprise d'emploi	Durable	70	20	10
	Non durable	67	19	14

Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

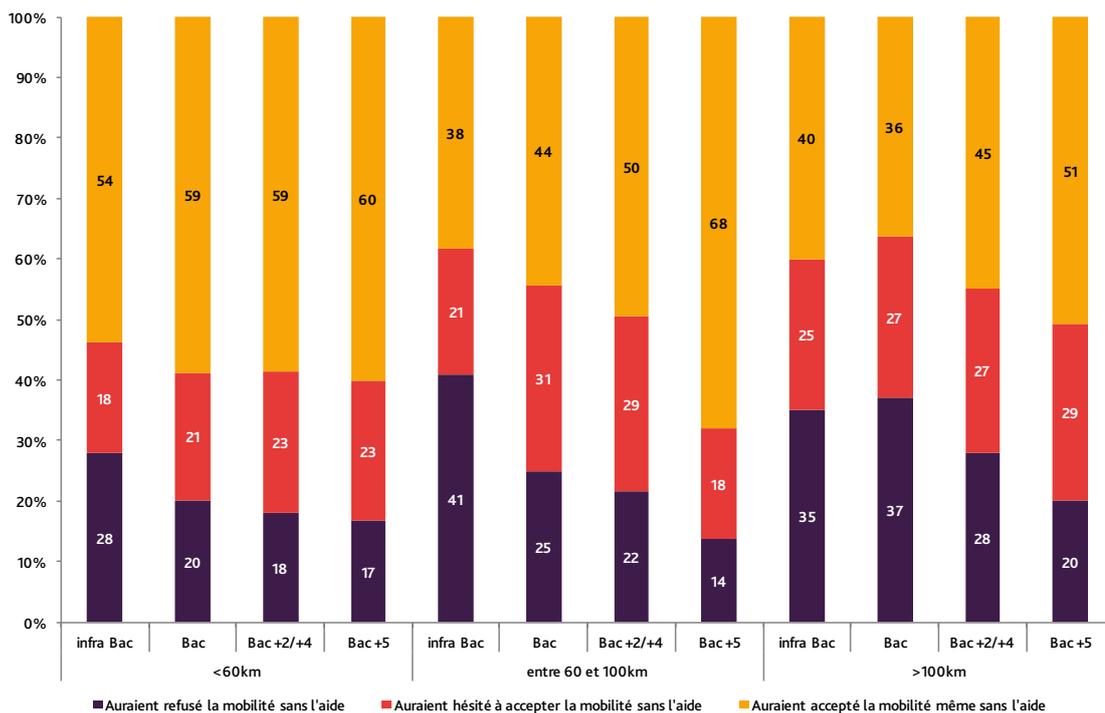
...et pour les personnes les plus en difficulté

Les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi âgés sont davantage sensibles aux aides accordées dans leur décision de mobilité.

À même distance donnée, le rôle décisif de l'aide est plus marqué sur les plus faibles niveaux de formation. Par ailleurs, l'influence de l'aide augmente de manière plus importante pour les niveaux infra bac au fur et à mesure que la distance augmente : en dessous de 60km, 46% des demandeurs d'emploi ayant un niveau infra bac déclarent qu'ils auraient refusé ou hésité à accepter la mobilité sans l'aide contre 40% pour les niveaux Bac+5. Au-dessus de 100 km, cette part passe de 60% et 49% respectivement pour ces deux sous populations.

Graphique 5

RÔLE DE L'AIDE EN FONCTION DU NIVEAU DE FORMATION DU DEMANDEUR D'EMPLOI ET DE LA DISTANCE DE L'EMPLOI VISÉ



Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Six mois après l'obtention de l'aide, plus de la moitié des bénéficiaires occupe un emploi

Par rapport à 2015, la situation des bénéficiaires 6 mois après l'obtention de l'aide s'est améliorée : 55% sont en emploi [cf. [Tableau 9](#)] contre 50% en 2015 ; 36% sont en recherche d'emploi contre 43% en 2015. Cette tendance s'observe quel que soit le type d'aide, mais à des degrés différents. Ainsi, le taux d'emploi des bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi 6 mois après l'attribution de l'aide est en progression par rapport à 2015 (67% contre 63%) et reste le plus élevé, alors que la part des CDD de moins de 6 mois parmi les bénéficiaires de cette aide a peu évolué (26% en 2015 contre 25% en 2017 [cf. [Tableau 10](#)]).

La part des bénéficiaires de l'aide à la formation en emploi 6 mois après l'obtention de l'aide est en nette progression, passant de 41% en 2015 à 52% en 2017, signe peut-être d'une meilleure adaptation des formations suivies aux besoins de compétences exprimés par les entreprises.

Tableau 9

SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES 6 MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE SELON LE TYPE D'AIDE

Type d'aide	En emploi	En formation	En recherche d'emploi	Autres cas	Total
Aide à la formation	52	9	36	3	100%
AGEPI	42	11	45	3	100%
Aide à la recherche d'emploi	52	7	39	2	100%
Aide à la reprise d'emploi	67	1	29	2	100%
Ensemble bénéficiaires	55	7	36	2	100%
Demandeurs d'emplois éligibles mais non bénéficiaires	28	4	64	5	100%

Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Parmi l'ensemble des bénéficiaires en emploi 6 mois après l'attribution de l'aide, 74% sont en emploi durable dont 44% en CDI [cf. [Tableau 9](#)], soit une baisse par rapport à 2015 (78% dont 47% en CDI). La plupart des emplois occupés sont à temps pleins (80%) et plus d'un tiers présentent des rémunérations supérieures à 1500 euros nets.

Les bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi semblent être ceux qui retrouvent la meilleure situation puisque 81% ont retrouvé un emploi durable dont 52% en CDI.

La situation des bénéficiaires de l'AGEPI 6 mois après l'obtention de l'aide s'est améliorée par rapport à 2015 avec 33% de CDI contre 28% en 2015. La part du temps partiel a également diminué pour ces bénéficiaires, passant de 63% en 2015 à 55% en 2017.

Les bénéficiaires de l'aide à la formation présentent les situations les plus précaires avec 25% de CDD d'une durée inférieure à 6 mois, soit 5 points de plus qu'en 2015. La part des créations d'entreprise parmi ces bénéficiaires a également baissé, passant de 14% en 2015 à 10% en 2017.

Concernant les bénéficiaires d'aides à la recherche d'emploi, on constate une légère dégradation de leur situation, la part des CDI passant de 49% en 2015 à 44% et en 2017. La part des CDD aussi bien durable que non durable a quant à elle augmenté alors que la part des créations d'entreprise est restée relativement stable.

Tableau 10

PART DES BÉNÉFICIAIRES EN EMPLOI DURABLE / NON DURABLE 6 MOIS APRÈS L'OBTENTION DE L'AIDE

Type d'aide	Aide à la formation	AGEPI	Recherche	Reprise	Ensemble bénéficiaires	Demandeurs d'emploi éligibles
CDI	40	33	44	52	44	34
Contrat >=6 mois	26	45	33	29	30	24
Contrat < 6 mois	25	21	20	18	21	34
Création d'entreprise	10	2	3	2	5	9

Source Pôle emploi – Enquête 2017 auprès des bénéficiaires des aides à la mobilité géographique

Méthodologie

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 21 800 individus bénéficiaires d'une aide à la mobilité au cours des mois d'avril et mai 2017.

Un second échantillon de 6 000 individus a été constitué pour servir de population témoin. Il est composé de demandeurs d'emploi remplissant toutes les conditions pour pouvoir se voir attribuer une aide à la mobilité, sans en avoir bénéficié en mai 2017. Au total, l'échantillon tiré au hasard de façon équilibré comporte 6 000 individus.

Le questionnaire de l'enquête comprend des questions relatives aux caractéristiques de l'emploi concerné par l'aide (emploi exercé ou pour lequel le bénéficiaire a obtenu un entretien d'embauche qu'il ait été retenu ou non) et à celles de l'emploi occupé 6 mois après, si celui-ci a changé. Il permet de repérer les concessions réalisées pour exercer l'emploi, les difficultés rencontrées pour obtenir l'aide, l'importance de l'aide financière pour accéder à l'emploi ou à la formation et la suffisance de son montant.

L'enquête a été effectuée par téléphone en décembre 2017.

Au final, les réponses de 4 500 individus ont été exploitées (3 500 relatives à des bénéficiaires d'une aide à la mobilité et 1 000 à des personnes issues de la population témoin).

Les résultats ont été redressés selon la méthode de « calage sur marges » en tenant compte des principales caractéristiques sociodémographiques des individus (sexe, âge, niveau de formation).



EN SAVOIR PLUS

Tom Goldman, Wided Merchaoui et Karine Saby (2017) « le développement des aides à la mobilité géographique en 2015 »
Eclairages et synthèses n°32, Pôle emploi

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

